

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

**Délibération n°2022.09.107.B**

**Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'opération "Premières pages" - Edition 2022**

**LE HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 16 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 septembre 2022

**Secrétaire de Séance:** Francis LAURENT

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **8**

**Membres présents :**

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Gérard DESAPHY à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT,

**Excusé(s):**

Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Jean REVEREAULT, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220908-2022\_09\_107B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

Publication : 12/09/2022

<b><u>BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2022</u></b>	<b>DÉLIBÉRATION N° 2022.09.107.B</b>
EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE	Rapporteur : Monsieur BONNEFONT
<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE L'OPERATION "PREMIERES PAGES" - EDITION 2022</b>	

Premières Pages est un dispositif national de sensibilisation à la lecture pour les bébés, les jeunes enfants et leurs familles vise également à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit.

Si la labellisation «Premières Pages» obtenue depuis 2016 conforte l'Alpha dans sa démarche d'éveil culturel et artistique des plus jeunes et de leurs parents à travers une programmation riche et diversifiée, elle intègre aujourd'hui une ambition plus vaste portée au sein du projet de développement culturel de l'agglomération qui réaffirme la vocation inclusive et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance de la politique de lecture publique.

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 s'annonce comme un temps fort de reprise de l'ensemble des activités culturelles. L'équipe de l'Alpha en collaboration avec différents partenaires du territoire et du département (bibliothèques, Service de la lecture du Département, structures associatives), met en œuvre un ensemble d'actions pour retisser le lien avec ses publics et notamment en direction de la petite enfance.

Pour la septième année, la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture et de la Communication a décidé d'attribuer à GrandAngoulême une subvention de 6 000 € (six mille euros) pour l'organisation du projet « Petites oreilles en goguette » dans le cadre du dispositif Premières Pages.

Le montant global des dépenses engagées pour 2022 s'élève à 20 071 € TTC, correspondant au plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Actions d'animation et d'information en direction du très jeune public et des parents</b>	20 071 €	<b>GrandAngouleme</b>	14 071 €
		<b>ETAT</b>	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 071 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 071 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220908-2022\_09\_107B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022  
Publication : 12/09/2022

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat (via la Direction régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre de l'opération Premières Pages et à signer les documents afférents.

**D'IMPUTER** les recettes au budget principal 74718 – 3211.

<p><b>Pour : 24</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220908-2022\_09\_107B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022  
Publication : 12/09/2022